

N° 24

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 1951

2 h. 30 de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Sinclair, du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes constitué en vue d'étudier la législation relative aux coalitions, présente le premier rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande:

1. Que dix de ses membres constituent un quorum;
2. Que l'autorisation de retenir les services d'avocats lui soit accordée.

Avec la permission de la Chambre, sur motion de M. Sinclair, ledit rapport est agréé.

M. Breithaupt, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le premier rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande:

1. Que permission lui soit accordée de se réunir pendant les séances de la Chambre;
2. Que son quorum soit réduit de 20 à 12 membres et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) b) du Règlement;
3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 800 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Avec la permission de la Chambre, sur motion de M. Breithaupt, ledit rapport est agréé.